



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**CONCERNANT L'ANIMATION  
RHUM ROAD SHOW  
PLACE CHARLES DE GAULLE  
LE LUNDI 25 OCTOBRE 2010**

PL/CB  
APM 10/1569

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu la demande présentée par Monsieur Laurent GIRAUD (Directeur de ROYAN TOURISME), sise Palais des Congrès, B.P.10102 - 17206 ROYAN CEDEX, en date du 13 octobre 2010,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, à l'occasion de l'animation RHUM ROAD SHOW, le lundi 25 octobre 2010,

**A R R E T E**

ARTICLE 1 : ROYAN TOURISME est autorisé à organiser l'animation RHUM ROAD SHOW sur la place Charles de Gaulle, côté boulevard Briand, le lundi 25 octobre 2010.

ARTICLE 2 : A cet effet, la place Charles de Gaulle sera occupée par une caravane d'une longueur de 9,5 mètres ainsi que d'un 4x4, le lundi 25 octobre 2010, côté boulevard Briand.

ARTICLE 3: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 21 octobre 2010

Fait à ROYAN, le 18 octobre 2010  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD